

CHARTRE SOCIALE NORD-PAS-DE-CALAIS DU 12 JUILLET 2001

DECISION COMPLEMENTAIRE N°6

OBJET

CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS DE LA SIA

FONDEMENTS JURIDIQUES

Décret n° 87-713 du 26 août 1987.

Convention SIA/ANGR du 22 novembre 2002 (article 8).

CHAMP D'APPLICATION

Ayants droit du Nord-Pas-de-Calais logés à titre gratuit par la SIA.

REGLES APPLICABLES

Les contrats de maintenance locative de la chaudière de chauffage central et d'entretien sanitaire, les consommations et l'entretien des parties communes des immeubles collectifs et les dépenses d'entretien des espaces extérieurs communs sont pris en charge par l'ANGDM.

Toutes les autres charges locatives sont prises en charge par les ayants droit.